

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE
LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING, AND REGIONAL
DEVELOPMENT

AVIS DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION DEMANDE DE COTATION
(N°) 37 /DC/MINEPAT/CIPM/2019 DU 1 MAI 2019 EN VUE DE L'ACQUISITION
DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.

1- Objet de la Consultation

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation de la Demande de Cotation, en vue de l'édition des agendas 2020 pour le compte du MINEPAT, en procédure d'urgence.

2- Consistance des prestations

La Demande de Cotation porte sur l'acquisition du matériel

N°	DESIGNATION	
1	Ordinateurs	
2	Imprimantes	
3	Onduleurs	05
4	Surges	05



3- Participation

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine.

4- Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation seront financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2019, Chapitre 22.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de Quinze millions (15 000 000) Francs CFA

6- Durée d'Exécution

Le délai d'exécution est fixé à **trente (30) jours**, à compter de la date de notification.

7- Acquisition du Dossier de Cotation

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte 05, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de **Vingt cinq Mille (25 000) FCFA**.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

8- Consultation du Dossier de Cotation

Dès publication du présent Avis, le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, à l'immeuble Rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél. : 222 22 41 28.

9- Remise des Offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le **06 JUIN 2019** à **12 heures**, heure locale, revêtue de la mention suivante:

DEMANDE DE COTATION DEMANDE DE COTATION
N° 003 7/DC/MINEPAT/CIPM/2019 DU 1 MAI 2019 EN VUE DE L'ACQUISITION DU
MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT EN PROCÉDURE D'URGENCE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEVOUILLEMENT »

Toute offre non produite en Sept (07) exemplaires non conforme aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

10- Recevabilité des Offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites dans les délais de 48 heures après l'ouverture des offres en **originaux ou copies certifiées conformes** pour :

- Déclaration d'intention de soumissionner ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de siège;
- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant l'objet et le N° de la consultation ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du Dossier de Demande de Cotation ;
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

L'absence de la Caution de soumission de **Trois Cent Mille (300 000)** entraîne le rejet de l'offre établie par un établissement financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances. A la place de cette caution de soumission, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale, un chèque certifié et un chèque banque

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

11- Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

12- Ouverture des Offres

L'ouverture des Offres sera effectuée le **26 Juin 2016** à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la Salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés, Annexe 1 du MINEPAT, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

13. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est de **trente (30) jours**.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non conformité d'une Pièce admise dans un délai de 48 heures après l'ouverture des offres;
- Absence de la Caution de Soumission ;
- Fausses déclarations, pièces falsifiées;
- omission dans le bordereau des prix d'au moins une unité;
- Attestation sur l'honneur de n'avoir pas obtenu un Marché au cours des trois dernières années ;
- Note Technique < 13/17

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire, sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- | | |
|--|---------|
| ▪ Présentation de l'offre | Oui/Non |
| ▪ Références du prestataire (Expérience et Réalisations antérieures) | Oui/Non |
| ▪ Spécification technique | Oui/Non |
| ▪ Capacité financière | Oui/Non |

15- Attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme aux spécifications techniques et qui a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.



16- Renseignements complémentaires :

Pour toute information complémentaire relative à la présente Demande de Cotation, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Service des Marchés, porte 05, Téléphone 222 22 41 28.

17- Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.



Alain G. Ousmane Mey

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- CIPM/MINEPAT
- ARCHIVES
- AFFICHAGE



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE
LA PLANIFICATION ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY,
PLANNING, AND REGIONAL
DEVELOPMENT

AVIS DU DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION DEMANDE DE COTATION
N° 0037 /DC/MINEPAT/CIPM/2019 DU 11/01/2019 EN VUE DE L'ACQUISITION
DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT, EN PROCEDURE D'URGENCE.

1- Objet de la Consultation

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation de la Demande de Cotation, en vue de l'édition des agendas 2020 pour le compte du MINEPAT, en procédure d'urgence.

2- Consistance des prestations

La Demande de Cotation porte sur l'acquisition du matériel suivant

N°	DESIGNATION	
1	Ordinateurs	
2	Imprimantes	
3	Onduleurs	05
4	Surges	05

3- Participation

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais ayant des compétences dans le domaine.

4- Financement

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation seront financées par le Budget d'Investissement Public du MINEPAT, Exercice 2019, Chapitre 22.

5- Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de Quinze millions (15 000 000) Francs CFA

6- Durée d'Exécution

Le délai d'exécution est fixé à **trente (30) jours**, à compter de la date de notification.

7- Acquisition du Dossier de Cotation

Le Dossier de Demande de Cotation peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés, porte 05, contre présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public d'une somme non-remboursable de **Vingt cinq Mille (25 000) FCFA**.

Lors du retrait du Dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer au Service des Marchés Publics du MINEPAT, en indiquant leur adresse complète (boîte postale, N° de téléphone, fax).

8- Consultation du Dossier de Cotation

Dès publication du présent Avis, le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, à l'immeuble Rose du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire à Yaoundé, Tél. : 222 22 41-28.

9- Remise des Offres

Chaque Offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée à la Direction des Affaires Générales, Service des Marchés Publics, porte 05, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, sis à l'adresse susmentionnée, au plus tard le 05 Mars 2019 à **12 heures**, heure locale, revêtue de la mention suivante:

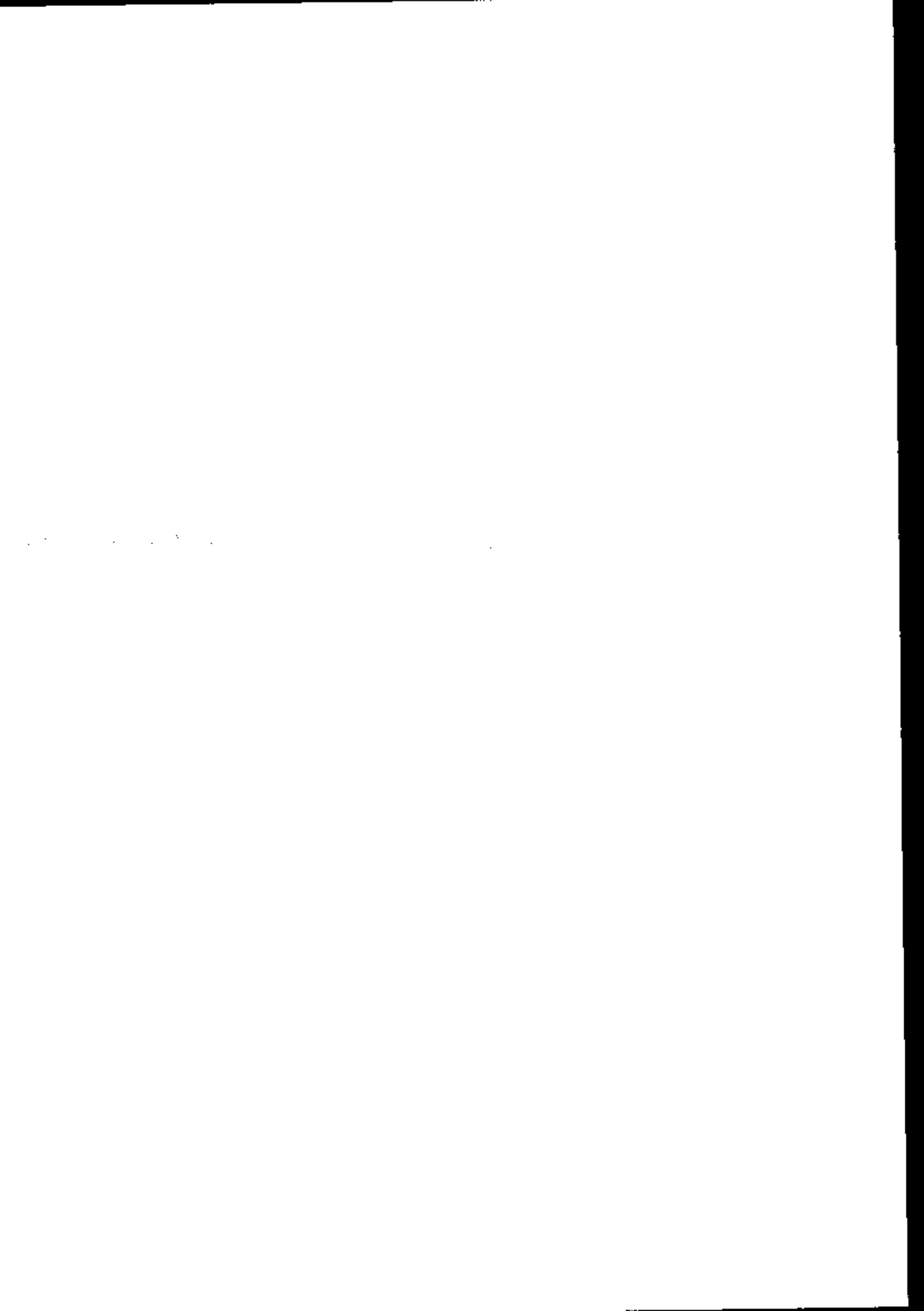
DEMANDE DE COTATION DEMANDE DE COTATION
N° 003 7/DC/MINEPAT/CIPM/2019 DU 1 MARS 2019 EN VUE DE L'ACQUISITION DU
MATERIEL INFORMATIQUE AU MINEPAT, EN PROCÉDURE D'URGENCE
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».

Toute offre non produite en Sept (07) exemplaires, et non conforme aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable.

10- Recevabilité des Offres

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier de Demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Sous peine d'élimination, les pièces administratives ci-dessous devront être impérativement produites dans les délais de 48 heures après l'ouverture des offres en originaux ou copies certifiées conformes pour :

- Déclaration d'intention de soumissionner ;
- L'attestation de non-faillite délivrée par le greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de siège;
- L'attestation de non-redevance ;
- L'attestation pour soumission de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale portant l'objet et le N° de la consultation ;
- L'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- La quittance de versement au Trésor Public des frais d'acquisition du Dossier de Demande de Cotation ;
- L'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).



L'absence de la Caution de soumission de Trois Cent Mille (300 000) entraîne le rejet de l'offre établie par un établissement Financier de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances. A la place de cette caution de soumission, les PME à capitaux et dirigeants nationaux peuvent produire une hypothèque légale, un chèque certifié et un chèque banque

Toutes les pièces requises doivent être datées de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

11- Durée de validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

12- Ouverture des Offres

L'ouverture des Offres sera effectuée le 20/03/2016 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, dans la Salle de réunion de la Commission Interne de Passation des Marchés, Annexe 1 du MINEPAT, en présence des Soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.

13. Délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est de trente (30) jours.

14. Critères d'évaluation

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non conformité d'une Pièce administrative au-delà de 48 heures après l'ouverture des offres;
- Absence de la Caution de Soumission;
- Fausses déclarations, pièces falsifiées;
- omission dans le bordereau des prix d'un prix unitaire quantifié;
- Attestation sur l'honneur de n'avoir pas abandonné un Marché au cours des trois dernières années ;
- Note Technique < 13/17

14.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite suivant le système binaire, sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- | | |
|--|---------|
| ▪ Présentation de l'offre | Oui/Non |
| ▪ Références du prestataire (Expérience et Réalisations antérieures) | Oui/Non |
| ▪ Spécification technique | Oui/Non |
| ▪ Capacité financière | Oui/Non |

15- Attribution de la Lettre-Commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au Soumissionnaire dont l'Offre a été reconnue conforme aux spécifications techniques et qui a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.





16- Renseignements complémentaires :

Pour toute information complémentaire relative à la présente Demande de Cotation, les entreprises intéressées peuvent s'adresser à la Direction des Affaires Générales au Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Service des Marchés, porte 05, Téléphone 222 22 41 28.

17- Dénonciations

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire.



Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication)
- CIPM/MINEPAT
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

